

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

Du 30 septembre 2022 à 19h30 (salle multi-accueil)

Présent(e)s : Mesdames BORDOT-COLLARD Anne – FUMEY Sylvie
Messieurs CNUUDE Jean-Pierre – CHARMY François - MUNIER Bruno
JACQUOT Célian - SENTENAS Michel

Absent(e)s : - KERRARA HAOUAL Charaf - BEAUSEIGNEUR Denis – ZURAKOWSKI Perrine (excusée)
TONIUTTI ESTERMANN Micheline - CLAUSS Jean-François - VOEGELE Denis

Procuration : Mme TONIUTTI ESTERMANN Micheline donne procuration à M CHARMY François
M CLAUSS Jean-François donne procuration à M CNUUDE Jean Pierre
M VOEGELE Denis donne procuration à Mme FUMEY Sylvie

Secrétaire de séance : FUMEY Sylvie

Date de convocation : 26 septembre 2022

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 17 juin 2022
2. Signature de la convention avec COUROUX MATERIAUX
3. Avenant contrat ONF/COUROUX
4. Autorisation signature du maire – Audit énergétique
5. Adhésion à un groupement de commande avec CDG90
6. Rétrocession rue des Jonquilles
7. Révision du taux de taxe d'aménagement
8. Délégation de fonction ALSH
9. Demande de Subvention « aide aux communes 2023 »
10. BUDGET - Décision modificative n°1
11. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du 17 juin 2022

Monsieur Jean-Pierre CNUUDE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2022.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 17 juin dernier.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

2. Signature de la convention avec COUROUX MATERIAUX

Le Maire expose :

La société COUROUX MATÉRIAUX s'est installée depuis plusieurs années sur le terrain de la commune afin de commercialiser des matériaux de constructions.

Après discussion avec Monsieur Mickael COUROUX dirigeant de la société, il a été convenu de signer une convention entre la société et la commune de Pérouse afin de fixer un loyer et le remboursement des taxes foncières.

La convention entre la commune de PEROUSE et la société COUROUX MATERIAUX se compose comme suit :

- un loyer de 900 € mensuel, soit 10 800 € annuel, payable chaque début de mois, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il s'agit d'un loyer d'occupation.

- Un remboursement de taxe foncière sur les années 2020 et 2021 soit 17 855 €. La taxe foncière 2022 sera remboursée au prorata de la durée d'occupation du terrain appartenant à la commune et exploitée par la société COUROUX MATERIAUX.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la convention telle qu'elle est exposée.

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

3. Avenant contrat ONF/CARRIERE COUROUX

Le Maire propose au conseil municipal de donner son accord pour qu'il engage toutes les démarches afférentes à l'avenant au contrat avec la société CARRIERE COUROUX ainsi que d'autoriser ce dernier à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Il s'agit dans un premier temps que l'ONF rédige un avenant afin de calculer le montant de taxe foncière due par la société à la commune de Pérouse.

Le conseil municipal accepte, à la majorité, de :

- Autoriser le Maire à engager toutes les démarches concernant l'avenant avec la société COUROUX
- Autoriser le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Arrivée de Monsieur Jean François CLAUSS, à 19h50, qui donne pouvoir à Monsieur le Maire et repart dans le même temps

4. Autorisation signature du maire – Audit énergétique

Le Maire expose aux membres du conseil municipal l'utilité de la mission d'audit énergétique « rénovation thermique » pour l'école et la mairie.

Le Maire propose au conseil municipal :

- D'engager la mission d'audit énergétique « rénovation thermique » pour les bâtiments scolaires et mairie ;
- De consulter plusieurs bureaux d'études ;
- De solliciter les subventions du conseil régional correspondantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le projet concernant l'étude thermique préalable nécessaire à la rénovation énergétique de l'école et la mairie et autorise le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

5. Adhésion à un groupement de commande avec CDG90

Le Maire expose au conseil municipal l'initiative du Centre de Gestion de mettre en œuvre un contrat d'assurance couvrant la prise en charge des conséquences de l'inaptitude des agents publics à exercer ; soit la prise en charge de Période de Préparation au Reclassement.

Cette période est d'une année afin que l'agent participe à une formation de qualification et de réorientation.

En effet, le Centre de Gestion propose de passer un groupement de commandes, pour le compte des employeurs publics qui l'auront mandaté, dans le but d'obtenir une solution d'assurance.

Le Centre de Gestion envisage de procéder :

- La passation d'un marché de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le compte des communes ayant mandaté le Centre de Gestion
- La gestion des relations avec l'assureur sélectionné.

Le Maire invite donc le conseil municipal à mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour ce groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à mandater le Centre de Gestion du Territoire de Belfort pour mettre en œuvre un groupement de commandes d'achat de prestations d'assurance couvrant les risques induits par l'inaptitude des agents publics à leurs fonctions ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents y afférents

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

6. Rétrocession rue des Jonquilles

CLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Dans la suite de la délibération 2021/03/07 du 17 juin 2021 concernant la procédure de régularisation de la répartition des domaines public et privé dans la rue Des Jonquilles à PÉROUSE (90160), il est proposé de procéder au classement dans le domaine public des parcelles ayant fait l'objet :

- **d'un acte d'acquisition entre la Commune de PÉROUSE et Madame BAILLY Jeannine Yvonne Rolande**

Ces parcelles, récapitulées dans le tableau infra, sont intégrées au domaine public sans changement par rapport au tableau de voirie.

Localisation	N° de parcelle	Contenance	Date d'acquisition par la commune
Rue des Jonquilles	AH 198	3a 44ca	29 juin 2022
	AH 204	5a 71ca	29 juin 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE de classer dans le domaine public les parcelles mentionnées dans le tableau supra,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

7. Révision du taux de taxe d'aménagement

Monsieur le Maire expose les modalités de révision de la taxe d'aménagement. Il évoque ensuite que la taxe peut être portée à 20% lorsque d'importants travaux sont mis en œuvre pour l'aménagement de la voirie et la construction des différents réseaux.

Monsieur le Maire propose que la taxe d'aménagement soit portée à 5% et dans certains cas où les travaux sont d'une telle importance que ladite taxe soit de 15%

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

8. Délégation de fonction ALSH

Monsieur le Maire décide : de donner délégation de fonction et de signature sous sa surveillance et sa responsabilité à Madame Sylvie FUMEY, Adjointe au Maire, dans les domaines définis ci-après :

AU TITRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

- Scolaire maternelle et élémentaire ;
- Suivi restauration des enfants, loisirs,
- Périscolaire et Extrascolaire (Contrat Enfance, Jeunesse..)
- Petite enfance

AU TITRE DE LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

- Gestion de la Salle La Per'house (périscolaire, location association et habitants)
- Réunions des habitants et associations locales
- Accueil des nouveaux habitants et animation communale

Mme FUMEY ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à la majorité, la délégation de fonction, donnée à Madame FUMEY Sylvie, proposée ci-dessus

Pour	Contre	Abstention
9	0	0

9. Demande de Subvention « aide aux communes 2023 »

Monsieur le Maire rappelle qu'il est proposé, pour l'année 2023, la réfection complète de la rue des Rosiers et qu'une subvention représentant 50 % du coût total HT d'un montant de travaux (subvention plafonnée à 50 000 €) est susceptible d'être accordée par Le Département.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département au titre du programme d'aide aux communes en matière de projets d'investissement.

- **de l'autoriser à solliciter auprès du Département une subvention « aide aux communes » à hauteur de 50 % de la dépense engagée,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de solliciter une demande de subvention auprès du Département. Il autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier et à inscrire les crédits au budget.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

La première tranche des travaux porterait sur le bas de la rue des Lilas jusqu'au carrefour de la rue des Rosiers. Une réflexion globale est menée sur l'entrée rue des Rosiers côté RD 117 et la piste cyclable qui doit la traverser.

10. BUDGET - Décision modificative n°1

Suite aux différents plans gouvernementaux relatifs à la hausse du pouvoir d'achat et plus particulièrement à la hausse des salaires (SMIC et revalorisation point d'indice des fonctionnaires) ainsi que la création d'un poste à 25h (restauration scolaire + entretien locaux), il convient donc d'alimenter le chapitre 012 – compte 6411 (personnel) de 5 000 €.

Il convient également d'alimenter le chapitre 016 - compte 1641 (emprunt) de 5 000 € afin de régler les échéances si la commune venait à débloquer le reliquat du prêt, contracté en 2021.

La répartition des virements et inscriptions budgétaires se fera donc comme suit :

Chapitre	Article	Compte	Budgétisé	Décision modificative	
D 022	022	Dépenses imprévues	5 000 €	- 5 000 €	0 €
D 012	6411	Personnel titulaire	182 000 €	+ 5 000 €	187 000 €
D 021	2188	Autres immobilisations	180 092.65 €	- 5 000 €	175 092.65 €
D 016	1641	Emprunts	66 635 €	+ 5 000 €	71 635 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité la décision modificative n°1 comme proposée.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

11. Questions et informations diverses

Travaux en cours : Aménagement de la grange Richard en cellules commerciales. Les débuts des travaux sont prévus en décembre 2022 et se prolongeront jusqu'en juin 2023.

PLU : des courriers ont été envoyés aux propriétaires des « dents creuses » afin de connaître la destination de celle-ci.

Maison JOYOT la succession est toujours en cours. Un accord de principe a été trouvé avec les héritières de Monsieur JOYOT.

ÉCOLE / ALSH retour sur la rentrée. De nombreux enfants fréquentent l'ALSH d'où un problème récurrent de personnel lorsque le nombre des enfants est supérieur à 50 lors du temps de midi.

Une solution a été trouvée grâce à l'aide d'une personne qui viendrait lorsque le nombre d'enfant l'exige.

Marché des producteurs : 7 octobre ; participations de 3 associations pour tenir la buvette.

Réunion prévue de la communauté voisins vigilants

Clôture de la séance à 22h

Délibérations du Conseil Municipal du 30 septembre 2022

Délibérations	Objet	Vote	
		Pour	Contre
2022/04/01	Approbation du compte-rendu du 17 juin 2022	09	00
2022/04/02	Signature de la convention avec COUROUX MATERIAUX	09	00
2022/04/03	Avenant contrat ONF/COUROUX	10	00
2022/04/04	Autorisation signature du maire – Audit énergétique	10	00
2022/04/05	Adhésion à un groupement de commande avec CDG90	10	00
2022/04/06	Rétrocession rue des Jonquilles	10	00
2022/04/07	Révision du taux de taxe d'aménagement	10	00
2022/04/08	Délégation de fonction ALSH	10	00
2022/04/09	Demande de subvention « aide aux communes 2023 »	10	00
2022/04/10	BUDGET – décision modificative n°1	10	00

Séance du 30 septembre 2022

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Monsieur CNUUDE Jean-Pierre		
	Monsieur CHARMY François		
	Madame FUMEY Sylvie		
	Monsieur VOEGELE Denis		A donné procuration à FUMEY Sylvie
	Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline		A donné procuration à CHARMY François
	Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis		
	Madame BORDOT-COLLARD Anne		
	Monsieur SENTENAS Michel		
	Madame KERRARA Charaf		
	Monsieur JACQUOT Célian		
	Madame ZURAKOWSKI Perrine		
	Monsieur MUNIER Bruno		
	Monsieur CLAUSS Jean-François		A donné procuration à CNUUDE Jean-Pierre